

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accueil individuel des jeunes enfants : de nombreux postes d'assistant(e)s maternel(le)s à pourvoir d'ici à 2030 !

Paris, le 23 mars 2022 – Alors que le CESE vient de rendre hier son avis intitulé « vers un service public de la petite enfance », à la suite de la saisine du Premier ministre, l'Observatoire de l'emploi à domicile publie [un état des lieux de l'accueil individuel des jeunes enfants](#).

En 2019, 1,1 million de parents employaient plus de 400 000 salariés (assistant(e)s maternel(le)s et gardes d'enfants à domicile). Avec près de 750 000 places d'accueil proposées, **les assistant(e)s maternel(le)s représentent le premier mode d'accueil formel des jeunes enfants en France**. Un mode d'accueil présent sur tous les territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux. Moins répandue, l'activité de garde d'enfants à domicile concerne 127 481 parents employeurs et 116 926 salarié(e)s. Ce mode d'accueil se concentre dans les grandes aires urbaines françaises en raison de la forte présence des catégories socio-professionnelles cadres recourant plus souvent à la garde à domicile, parfois partagée entre deux familles.

Depuis plusieurs années, on observe un **recul de l'activité des assistant(e)s maternel(le)s, alors même que les besoins d'accueil restent importants**. Plusieurs facteurs démographiques et économiques expliquent cette érosion : une baisse de la natalité, des départs massifs à la retraite de professionnels non compensés par de nouvelles entrées dans le métier et un recours à ce mode d'accueil qui reste onéreux pour de nombreuses familles.

Le système d'accueil des jeunes enfants ne garantit pas aujourd'hui à chaque parent qui le souhaite d'accéder à une solution d'accueil à un coût similaire. Il serait nécessaire de garantir une réelle équité entre les familles et par là-même, de moindres écarts de restes à charge entre les modes d'accueil individuels et collectifs.

Depuis 2010, les assistant(e)s maternel(le)s peuvent exercer leur activité professionnelle dans un autre lieu que leur domicile : les MAM (Maisons d'assistant(e)s maternel(le)s). Depuis leur création, le nombre de MAM progresse à un rythme soutenu : en 2019, 3 475 MAM ont été recensées sur le territoire contre 1 212 en 2014, soit une augmentation de 187 %. **Ce mode d'accueil peut constituer pour les parents une solution alternative aux assistant(e)s maternel(le)s exerçant à leur domicile, notamment dans les territoires en déficit de ce mode d'accueil. Il en est de même pour la garde partagée des enfants à domicile entre deux familles.**

Le vieillissement continu de la population des assistant(e)s maternel(le)s est aussi un défi à relever. D'ici à 2030, ce sont près de la moitié des salariés qui seront en âge de partir à la retraite. Pour la majorité des territoires, ce sont plus de quatre assistant(e)s maternel(le)s sur dix qui sont concerné(e)s par ces départs. **Au total, pour compenser les départs à la retraite des assistant(e)s maternel(le)s et des gardes d'enfants à domicile, et maintenir une capacité d'accueil individuel des jeunes enfants identique à celle d'aujourd'hui, l'embauche de 156 000 professionnel(le)s est à prévoir à l'horizon 2030.**

Pour Marie Béatrice LEVAUX, Présidente de la FEPEM : *« Il faut s'attaquer dès aujourd'hui au problème du recrutement des assistant(e)s maternel(le)s si nous ne voulons pas nous retrouver dans une situation difficile, dans un pays où le taux de fécondité et le taux d'activité de femmes avec enfants sont parmi les plus élevés d'Europe. Il y a l'enjeu des départs à la retraite qui se pose, mais également celui du taux d'entrée dans la profession, qui ne cesse de baisser. Il faut donc travailler en premier lieu sur l'attractivité mais aussi sur la professionnalisation de ce métier, qui a un rôle essentiel dans l'accompagnement des parents au quotidien. Il est indispensable d'identifier finement les besoins en emplois d'assistant(e)s maternel(le)s et en compétences, ainsi que les risques de pénuries sur nos territoires. L'enjeu migratoire est également essentiel. Beaucoup de gardes d'enfants et une partie des assistant(e)s maternel(le)s sont en effet nés à l'étranger (plus d'un quart). C'est pourquoi nous venons de lancer il y a quelques jours à Marseille l'expérimentation de notre « Lab Migration » pour l'emploi à domicile, qui vise à proposer aux personnes nées à l'étranger (1 sur 5 dans notre secteur contre 1 sur 10 en moyenne en France) un parcours d'accompagnement individualisé. »*

Pierre-Olivier RUCHENSTAIN, Directeur Général de la FEPEM et membre du CESE au titre de la commissions Affaires sociales et santé et de la commission Travail et emploi : *« Je me réjouis que l'avis « petite enfance » qui vient d'être adopté au CESE et auquel j'ai contribué, consacre le libre choix et l'uniformisation des restes à charge, quel que soit les modalités d'accueil des enfants. Alors qu'aujourd'hui 4 enfants sur 10 ne bénéficient pas d'un mode d'accueil, il était indispensable de répondre aux difficultés rencontrées par les parents en leur permettant un choix effectif entre les différents modes de garde et en réduisant leurs dépenses engagées pour la garde d'enfant. Les inégalités de reste à charge constituaient en effet un obstacle fort, en particulier pour les familles modestes. Il s'agit d'ailleurs d'une des préconisations de l'avis « Métiers en tension » du CESE dont j'ai été rapporteur et qui a été remis au gouvernement au mois de janvier dernier. »*

A propos de la FEPEM

La FEPEM est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs qui contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis 70 ans. Elle représente les 3,3 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,4 million de salariés – plus de 5 millions de personnes qui constituent une véritable société civile organisée au service de l'intérêt général. Le secteur de l'emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien (garde des enfants, entretien de la maison, assistance auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ...), et organise l'emploi de proximité qualifié et solidaire. En savoir plus : www.fepem.fr

CONTACT PRESSE :

Jean-Christophe GOUX

06.11.73.41.02

jcgoux@fepem.fr